

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 289 rapportant celui du 20 septembre 1911.

n° 289

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 octobre 1911

Numéro JO
n° 180 du 01/11/1911

Date du numéro
1 novembre 1911

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté du 20 septembre 1911, relatif à la création d'un service de renseignements donnés par l'Agence Havas : Vu le câblogramme du Ministère des Colonies du 27 octobre 1911, n° 49;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — Est rapporté l'arrêté sus-visé du 20 septembre 1911. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et aura son effet à compter de ce jour.

CASTAING.